

RAPPORT N° 02/4-47
au Conseil Municipal

OBJET

OPERATION IMMOBILIERE DE L'ESPACE REPUBLIQUE
PARC DE STATIONNEMENT

CRAC 2000 / 2001 (BILAN DECLÔTURE)
QUITUS FINANCIER

Rappel administratif

Par Délibération en date du 24 Septembre 1994, et reçue en Préfecture le 04 Octobre 1994, le Conseil Municipal a confié la réalisation du parc de stationnement à la SODIAC, dans le cadre d'une convention de mandat.

Cette convention de mandat a été signée entre les parties le 13 Octobre 1994.

Elle a fait l'objet d'un avenant, approuvé par le Conseil Municipal du 27 Juin 1997, pour porter le coût prévisionnel de l'ouvrage à 45 017 000 F TTC et pour fixer la réception des travaux au 4^{ème} trimestre 1997.

Cet Avenant a été signé le 07 Août 1997 et reçu le même jour en Préfecture.

Contexte de l'opération

L'opération immobilière dite Espace République est située dans le périmètre de la ZAC du Bas de la Rivière (îlot ZA1).

Cet ensemble immobilier a été conçu pour réaliser la jonction entre le haut du centre ancien de Saint-Denis et le quartier du Bas de la Rivière. Il fait partie du programme de la ZAC et comporte des fonctions importantes et structurantes à l'échelle de cette opération d'aménagement.

Le programme de cet ensemble immobilier se décompose en :

- un parc de stationnement de 500 places réalisé par la SODIAC au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis,
- 80 logements sociaux de type LLS réalisés par la SODIAC au nom et pour le compte de la SIDR,
- un centre commercial comprenant un supermarché et une galerie commerciale réalisé par la SODIAC pour son compte.

RAPPORT N° 02/4-47

Le parc de stationnement est accompagné sur sa façade ouest par un ascenseur panoramique qui joue un rôle essentiel de circulation verticale entre la dalle et la place « Fontaine Tortue » située rue de la République.

Déroulement de l'opération

La mission de maîtrise d'œuvre a été assurée par l'équipe d'architectes de GROUPE IV associée aux bureaux d'études techniques RTI (structure) et COTEL (fluides).

Le BET SOCOTEC a été retenu comme organisme de contrôle et comme coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.

Après la procédure d'appel d'offres initiée en 1994, le marché de travaux a été signé avec l'entreprise SBTPC en avril 1995.

Le démarrage des travaux de structure a été retardé par la nécessité de mettre en œuvre préalablement un confortement de la falaise devant laquelle se dresse le projet immobilier et notamment le parc de stationnement.

Ces travaux réalisés par l'entreprise ROCS dans le cadre du dossier d'aménagement de la ZAC du Bas de la Rivière ont été entrepris à la fin de l'année 1995.

Le chantier de superstructure a ainsi connu un double démarrage :

- en mai 1995 pour les volumes correspondant aux logements et commerces,
- en mai 1996 pour le volume du parc de stationnement après réception des travaux de confortement de la falaise.

Les travaux de signalétique pour l'information des usagers ont été entrepris par la Société SIGNAL REUNION d'août à octobre 1997.

Les travaux du parc de stationnement ont été réceptionnés le 18 décembre 1997 et l'ouvrage a été remis à la Collectivité le même jour.

Des travaux de réorganisation du local du chef de par cet de déplacement du local électrique ont été entrepris en 2000 sous la responsabilité technique du BET COTEL. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SBE. Ils ont été réceptionnés en date du 15 novembre 2000. Le constat de parfait achèvement a été dressé en date du 10 décembre 2001.

L'ensemble des marchés et contrats relatifs à cette opération ont été clôturés. Le coût définitif de l'ouvrage est ainsi arrêté à la somme de 44 505 632,12 F TTC.

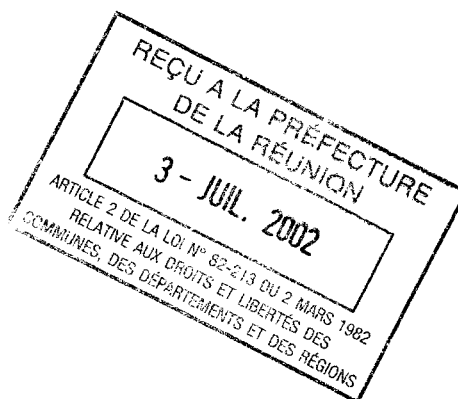
RAPPORT N° 02/4-47

Je vous demande donc :

- de constater le coût définitif de l'ouvrage « parc de stationnement de l'ESPACE REPUBLIQUE réalisé par la SODIAC au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis s'établit à 40 725 659,44 F HT soit 44 505 639,12 F TTC,
- d'inscrire au budget le solde de remboursement de dépenses à percevoir pour un montant de 55 972,27 F TTC (8 532,92 Euros TTC),
- de donner quitus à la SODIAC des missions qui lui ont été confiées aux termes de la convention de mandat et de l'avenant visé ci-avant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire



DELIBERATION N° 02/4-47
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 22 juin 2002

OBJET

**OPERATION IMMOBILIERE DE L'ESPACE REPUBLIQUE
PARC DE STATIONNEMENT**

**CRAC 2000 / 2001 (BILAN DECLÔTURE)
QUITUS FINANCIER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-47 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Constate le coût définitif de l'ouvrage « parc de stationnement de l'ESPACE REPUBLIQUE réalisé par la SODIAC au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Denis s'établissant à 40 725 659,44 F HT soit 44 505 639,12 F TTC.

ARTICLE 2

Inscrit au budget le solde de remboursement de dépenses à percevoir pour un montant de 55 972,27 F TTC (8 532,92 Euros TTC).

ARTICLE 3

Donne quitus à la SODIAC des missions qui lui ont été confiées aux termes de la convention de mandat et de l'avenant visé ci-avant.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL 2002

